

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA NIÈVRE

Annexe 2

DEMANDE DE POSTE ADAPTÉ

Année scolaire 2022-2023

Dossier à retourner au plus tard le 28 janvier 2022

à l'IEN de circonscription

Division de l'Organisation Scolaire, des Établissements et des Personnels (DOSEP) Gestion collective des personnels du 1^{er} degré public Affaire suivie par : Dominique GIRARD

Tél: 03 86 21 70 16

Mél: sec.diper@ac-dijon.fr

19 Place Saint-Exupéry

CS 70074

58 028 Nevers cedex

· ·			
1 ^{ÈRE} DEMANDE	(1)		

Précisez le nombre d'années dont vous avez déjà bénéficié :

1 - SITUATION PERSONNELLE :							
nom:			prénom :				
date de naissance :							
adresse personnelle							
n° téléphone : courriel :							
situation familiale (1):							
célibataire							
âge des enfants à charge :							
profession et âge du conjoint :							
autres charges de famille :							
2 - SITUATION ADMINISTRATIVE							
titres et diplômes :							
ancienneté générale de service au 01/09/2021 :							
date de départ en retraite envisagée :							
affectation actuelle :							

RENOUVELLEMENT DE PACD(1)

RENOUVELLEMENT DE PALD(1)

(1) cochez la case correspondante

CONGÉS OBTENUS	DURÉE TOTALE						
congé de longue maladie :							
dates :							
congé de longue durée :							
dates :							
congé pour accident de service :							
dates:							
congés de maladie ordinaire :							
dates:							
temps partiel thérapeutique :							
dates:							
Êtes-vous reconnu travailleur handicapé par la MDPH ?							
OUI NON Précisez la date de validité de votre RQTH :							
Joindre le justificatif							
Précisez le taux d'invalidité :							
3 – SIGNATURES							
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le présent dossier et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'attribution des postes adaptés.							
Fait à le							
Signature							
Visa de l'IEN							
Signature et cachet de l'IEN							
(1) Cochez la case correspondante							
Document à retourner à l'IEN de circonscription au plus le 28 janvier 2022, délai de rigueur.							